

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice



Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine

Stratégie Nationale de Promotion Féminine 2005-2008

27 Juillet 2004

Tables des matières :

Liste des Abréviations	ii
Introduction :.....	1
Chapitre 1. Bilan des réalisations de la SNPF 1995/2000	3
1.1. Principales actions réalisées	3
1.2. Appréciation critique du bilan	4
Chapitre 2. Analyse de la situation des femmes :	7
2.1. Situation sociale de la femme	7
2.1.1. Démographie et conditions de vie :	7
2.1.2. Alphabétisation, éducation et formation professionnelle.....	7
2.1.3. Santé de la mère et de l'enfant	9
2.2. Situation économique des femmes	10
2.2.1. Les femmes face au marché de l'emploi :	10
2.2.2. Accès au crédit	11
2.2.3. Situation des femmes en milieu rural	12
2.2.4. Cas du secteur informel.....	12
2.3. Place de la femme dans société mauritanienne :	12
2.3.1. Approche de la famille :	12
2.3.2. Droits de la femme et de l'enfant	13
2.3.3. Participation socio- politique :	14
2.4. Suivi de la SNPF 1995-2000 :	14
Chapitre 3. Stratégie :	16
3.1. Vision de la femme mauritanienne	16
3.2. Principaux axes :	17
3.2.1 Axe prioritaire 1 : Renforcement de la participation économique des femmes	17
3.2.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux de base	18
3.2.3 Axe prioritaire 3 : Droits et Participation des femmes :.....	19
3.2.4 Axe prioritaire 4 : Développement des Stratégies de changement de comportements :	19
3.2.5 Axe prioritaire 5 : Renforcement institutionnel du SECF :.....	19
3.3. Risques :	20
3.4 Mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'action :.....	20
3.5 Suivi-évaluation de la stratégie :	21
Annexe 1 : Indicateurs	24
Annexe 2 : Matrice du plan d'action	25

Liste des Abréviations

AGR :	Activités génératrices de revenus
APROMI :	Association des professionnels et opérateurs de la micro-finance
BAD :	Banque Africaine de Développement
BAPEM :	Bureau d'appui à la petite et moyenne entreprise
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
BDFG :	Banque des femmes du Gorgol (SECF)
BIT :	Bureau International du Travail
BM :	Banque mondiale
BTP :	Bâtiments, travaux publics
CAPEC :	Caisse populaire d'épargne et de crédit
CDHLCPI :	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CECA :	Caisse d'épargne et de crédit des artisans
CFPF :	Centre de formation et de promotion féminine
CFPM :	Centre de formation professionnelle des sortants des Mahadra
CFPP :	Centre de formation et de perfectionnement professionnel
CMAP :	Centre mauritanien d'analyse des politiques
CNPM :	Confédération nationale des employeurs de Mauritanie
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DE :	Direction de l'emploi du ministère de la fonction publique, du travail, de l'emploi
EPCV :	Enquête permanente sur les conditions de vie
ETP :	Enseignement technique et professionnel
FTP :	Formation technique et professionnelle
GERME :	Gérez mieux votre entreprise
GFEC :	Groupement féminin d'épargne et de crédit (SECF)
GTZ :	Agence allemande de coopération technique
HIMO :	Haute intensité de main d'œuvre
IEC :	Information, Education, Communication
IMFs :	Institutions de micro-finance
INAP :	Institut national d'appui à la formation technique et professionnelle
MAED :	Ministère des affaires économiques et du développement
MCAT :	Ministère du commerce de l'artisanat et du tourisme
MDRE :	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEN :	Ministère de l'éducation nationale
MMI :	Ministère des mines et de l'industrie
MOUGHATAA :	Département administratif
MPE :	Micro et petite entreprise
NDB :	Nouadhibou
Nissa Banque :	Banque des femmes (SECF)
NKC :	Nouakchott
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONS :	Office national de la statistique
OSP :	Organisations socio- professionnelles
PASK :	Programme de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro
PDIAIM :	Programme de Développement Intégré d'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PDU :	Programme de développement urbain

PGRNM :	Projet de gestion des ressources naturelles en Mauritanie
PIP :	Programme d'investissement public
PLCP :	Plan local de lutte contre la pauvreté
PME :	Petite et moyenne entreprise
PMI :	Petite et moyenne industrie
PNIME :	Programme national intégré de micro et petite entreprise
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitat
SECF :	Secrétariat d'Etat à la condition féminine
SIME :	Système d'information mauritanien sur l'emploi
SNMF :	Stratégie nationale de micro finance
SNMPE :	Stratégie nationale de micro et petite entreprise
UNCACEM :	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
WILAYA :	Région administrative

Introduction :

Le Gouvernement a adopté depuis 1985, un vaste mouvement de réformes économiques et financières destinées à rétablir les grands équilibres macro-économiques, relancer la croissance et lutter contre la pauvreté. Les stratégies adoptées reposent sur une libéralisation progressive de l'économie, l'accroissement de la participation du secteur privé à l'activité économique, le renforcement des capacités administratives et la valorisation des ressources humaines. Les différents programmes mis en œuvre ont permis de réaliser d'importants progrès y compris pour la femme, même si la pauvreté reste encore préoccupante au sein de la population et que les conditions économiques des ménages dirigés par des femmes se sont dégradés, dans la mesure où l'incidence de la pauvreté a augmenté entre 1996 et 2000.

Sur un plan juridique, le pays s'est doté le 20 juillet 1991 d'une constitution, qui garantit à la femme le droit de participer à la vie politique et publique. Ce texte consacre, constitutionnellement, tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, sans distinction aucune.

Le Secrétariat d'État à la Condition Féminine, qui a été mis en place en 1992, a pour mission d'assurer la promotion de la femme mauritanienne et sa pleine participation économique et sociale, en conformité avec les valeurs islamiques, les réalités sociales et les exigences de la vie moderne.

Face à ce défi, la Mauritanie s'est dotée en 1998 d'un Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion en étroite collaboration avec les principaux départements ministériels ayant pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de réduction de la pauvreté. En outre en janvier 2001, suite à son éligibilité à l'initiative PPTE, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) fruit d'une large concertation entre l'administration, la société civile et les donateurs a été élaboré.

A l'instar du niveau national, la situation de la femme à l'échelle internationale est aussi devenue une préoccupation majeure si l'on en juge par les nombreux colloques, sommets et conférences qui ont été organisés au niveau mondial (Beijing), régional (Caire, Dakar, Addis Abeba) au cours de la décennie précédente pour définir une plate-forme commune des Nations Unies ainsi que des orientations pertinentes en matière de promotion féminine.

Ces colloques, sommets et conférences ont donné l'occasion de faire des constats sans complaisance dans plusieurs domaines tels que la persistance de la pauvreté qui frappe au premier chef les femmes, les disparités entre hommes et femmes en matière d'accès aux services et aux ressources, les effets négatifs des conflits armés sur la situation des femmes, l'inégalité devant les structures et politiques économiques, le partage inégal des pouvoirs et des responsabilités décisionnelles, le non-respect des droits des femmes, les insuffisances en matière de protection de ces droits, la persistance des mauvais traitements infligés aux petites filles et la violation de leurs droits fondamentaux, etc.)

Dans cette perspective, la nouvelle stratégie sera plus que par le passé, un instrument clé pour l'intervention de la puissance publique en vue d'améliorer les conditions d'existences durables de la femme et renforcer son statut dans la société. Elle sera aussi plus cohérente et complémentaire avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en cours d'exécution et du prochain CSLP 2005-2008. De plus cette nouvelle stratégie a l'avantage de reposer sur une vision à long terme de la femme et la famille mauritanienne tout en disposant d'un mécanisme de suivi-évaluation, deux aspects qui faisaient jusqu'ici défaut dans la stratégie précédente .

Le présent document portant Stratégie Nationale de Promotion Féminine comprend plusieurs chapitres. Le premier est relatif au bilan des réalisations au terme de la mise en œuvre de la SNPF 1995-2000, le second sur le diagnostic et l'évolution de la situation de la femme mauritanienne enrichi des données les plus récentes disponibles au plan national (RGPH 2000, ECPV 2000, EDSM 2001, etc.), le troisième traite de la stratégie et de ses principaux axes d'intervention et enfin le quatrième du plan d'actions à moyen terme, de son suivi et de sa mise en œuvre.

Chapitre 1. Bilan des réalisations de la SNPF 1995/2000

1.1. Principales actions réalisées

Les actions les plus significatives qui ont été réalisées par le SECF dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPF 1995-2000 ont porté essentiellement sur les volets ci- dessous :

Dans le domaine **de la formation et de l'alphabétisation fonctionnelle**, le SECF a développé, une série de programmes de formation au profit d'un grand nombre de responsables de coopératives dans les domaines de la gestion, l'organisation des coopératives et techniques de maraîchage, le séchage et la conservation des légumes, la fabrication de grillage etc. Des centres de formation pour la promotion féminine ont été construits et/ou réhabilités à Nouakchott et à l'intérieur du pays et dotés de modules de formation. Une équipe mobile de formation des formateurs a été constituée et chargée de la réalisation des outils didactiques (modules de formation « CREE » et « GERME », des outils d'alphabétisation fonctionnelle) adaptés au niveau et besoins des femmes. Par ailleurs des formations dans les domaines de l'élaboration et la gestion des projets d'AGRs et d'opportunités d'obtention des services financiers ont été dispensées au profit de femmes diplômées chômeurs. En ce qui concerne l'alphabétisation, le SECF a réalisé entre 1993 et 2000 des programmes d'alphabétisation fonctionnelle (environ 10.000 femmes) qui ont touché plus de 8 wilayas : (les deux Hodhs, l'Assaba, le Brakna, le Gorgol, le Guidimagha, le Trarza et le Tagant) et dans certains quartiers de Nouakchott.

En matière de **micro-finance et d'activités génératrices de revenus**, le Département a mis en place 17 structures d'épargne et de crédit (Nissa banque et COOPEC) gérées par des femmes au sein de 18 Moughataas dans les wilayas du Gorgol, du Brakna, du Hodh Gharbi, du Guidimagha, de Nouadhibou et de Nouakchott. Ces structures ont permis le financement de 2419 micro-projets au profit de 86 609 femmes pour un montant 223.960.560 ouguiyas. Concernant **les activités génératrices de revenus (AGRs)** elles ont porté sur 99 micro-réalisations mises en œuvres et gérées par des femmes localisées dans quatre Wilayas du Pays (Brakna, Inchiri, Hodh Charghi, Assaba). Pour aider les femmes à assurer une meilleure commercialisation de leurs productions, le SECF organise chaque année, une foire nationale d'une durée d'une semaine. Cette manifestation annuelle a toujours été une occasion propice pour vulgariser le savoir faire des femmes dans des activités essentielles de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine du **renforcement du mouvement associatif féminin**, le Secrétariat d'État à la Condition Féminine a aidé à la création de plusieurs associations dont : l'Association mauritanienne des femmes commerçantes et entrepreneurs (UMAFEC), l'Association Mauritanienne des Femmes Juristes (AMAFEJ). Il a aussi contribué au renforcement des capacités des ONGs féminines et leur implication dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement à Nouakchott et dans les wilayas de l'intérieur. Il a aussi assuré en liaison avec les partenaires au développement concernés leur participation aux conférences internationales et régionales.

En matière de **famille**, le SECF a formulé une politique globale et cohérente de la famille qui grâce à son approche a permis la participation de tous les départements de l'Etat et des représentants de la société civile et des bailleurs de fonds. Cette démarche a permis à tous les acteurs de disposer d'une vision commune des questions relatives à la situation et aux aspirations de la femme. L'élaboration de cette politique a nécessité de nombreuses activités portant sur le diagnostic, l'exploitation des indicateurs, la collecte et l'examen de nombreux

textes juridiques relatifs à la famille, à la femme et à l'enfant. Ce processus a permis également au SECF d'apporter sa contribution dans le règlement des situations conflictuelles et au renforcement du plaidoyer pour le code du statut personnel qui a été adopté en 2001. Par ailleurs, des voyages d'études ont été organisés dans certains pays du Maghreb et du Moyen Orient pour s'inspirer de leurs expériences: conception et formulation de la politique de la famille (Tunisie); traitements des litiges familiaux (Maroc) et promotion socio-économique de la famille(Egypte).

Dans le cadre de **la petite enfance**, un programme de promotion des activités des garderies et de jardins d'enfants a été mis en œuvre avec un accent particulier sur la formation des formateurs grâce à la confection de 20 modules de formation en faveur des monitrices du préscolaire. Le renforcement de la concertation avec les autres acteurs dans le domaine de l'enfance a été initié et a aboutit à la mise en place d'un Conseil national de l'enfance présidé par un conseiller du Premier Ministre. De même, à travers le Programme National Décennal du secteur de l'éducation (PNDSE) 2001/2010, une cellule de formation chargée de la formation continue et un Centre de formation des formateurs pour l'éducation de la petite enfance ont été créés. Des efforts importants ont été aussi menés par le SECF pour l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 3 ans. Ces efforts ont permis l'exécution d'un grand projet de mobilisation sociale et de nutrition communautaire (NUTRICOM) dans quatre wilayas du pays. Enfin, le SECF a organisé un vaste programme de sensibilisation dans tout le pays sur la CDE (Convention sur les Droits des Enfants), élaboré le rapport initial et participé aux réunions et conférences sur les droits des enfants.

En matière **d'information, d'éducation et de communication (IEC)**, le SECF a élaboré un schéma directeur qui lui a permis de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de communication adaptés et efficaces dans plusieurs domaines dont notamment: la scolarisation des filles, la CDE, le Code du Statut Personnel, la santé et la nutrition des enfants et des femmes enceintes et allaitant, le droit des femmes, la protection de l'environnement, le changement des mentalités, etc.

Enfin, dans le domaine **du renforcement institutionnel**, le SECF s'est doté d'équipements de bureau et de matériel informatique au niveau central et régional. Il a surtout mis en œuvre un programme de renforcement des capacités au profit de ses cadres au niveau central et régional dans divers domaines tels que, la planification opérationnelle et stratégique, les techniques de communications, l'intégration de l'approche genre, le suivi-évaluation et l'évaluation d'impact perçu des projets, l'informatique et les NTIC (Internet). La mise en place au niveau du SECF de plusieurs commissions et comités de coordination et de concertation en liaison étroite avec les différents départements ministériels concernés a permis une coordination plus active avec les autres secteurs de développement et avec les partenaires impliqués dans la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant.

1.2. Appréciation critique du bilan

En dépit des moyens modestes dont il a disposé et qui n'ont pas toujours été à la hauteur des besoins identifiés, la SNPF a permis néanmoins au SECF de mener à bien plusieurs actions en faveur de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfance.

Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine s'est toutefois heurté dans la mise en œuvre de cette stratégie d'une part à de nombreuses résistances au sein de la société et d'autre part à l'immobilisme de quelques acteurs sociaux dû sans doute à une insuffisante compréhension de l'importance des enjeux.

Au-delà des progrès importants qui ont été réalisés, il n'a pas toujours été aisé pour le SECF au terme de cette stratégie de mesurer l'impact réel sur la société en général et la femme en particulier de toutes les actions menées. Cette faiblesse résulte de la conjonction de plusieurs facteurs dont l'absence d'un système de suivi-évaluation pertinent et d'indicateurs fiables, mais aussi du manque d'instruments de mesure et d'évaluation des résultats et des impacts des initiatives mises en œuvre par les différents secteurs (justice, emploi, développement rural, santé, éducation...).

Aussi, l'on ne s'étonnera pas de constater que la femme mauritanienne vit toujours dans une situation d'inégalité par rapport à l'homme et que ses problèmes fondamentaux (analphabétisme, malnutrition, chômage, non-participation à la décision, etc.) demeurent. Dès lors il est tout aussi compréhensible que certains des objectifs de la Stratégie 1995-2000 soient consolidés et développés dans la nouvelle stratégie pour atteindre l'objectif recherché à savoir la promotion économique, social, juridique et politique de la femme et de la famille.

En outre, et malgré l'environnement favorable tant au niveau national qu'international dans lequel s'est déroulé la mise en œuvre la SNPF (1995-2000), cette évaluation critique laisse apparaître les insuffisances résumées ci-après:

- Les programmes réalisés n'ont concerné que peu de femmes à l'intérieur du pays ;
- Les ressources allouées ont été inégalement réparties (par exemple, la wilaya du Tiris Zemmour a peu bénéficié des programmes développés par le SECF) ;
- Les moyens n'ont pas été décentralisés au point que certaines régions ont été handicapées dans la réalisation de leurs activités ;
- Les problèmes de coordination se sont posés à plusieurs niveaux : au sein du SECF et entre celui-ci et ses partenaires nationaux et extérieurs ;
- Le suivi-évaluation n'a pas été une préoccupation essentielle ;
- Les programmes de formation et d'appui /conseil ont été limités ;
- Les capitaux engagés dans le cadre du développement de la micro-entreprise ramenés au nombre et au potentiel des bénéficiaires ont été faibles ;
- La protection de l'environnement n'a pas suffisamment retenu l'attention des structures du SECF.

Ces contre-performances s'expliquent par des facteurs endogènes au SECF, mais globalement on observe certaines contraintes qui demandent à être levées dans l'intérêt de toute nouvelle stratégie :

- la promotion féminine ne peut aboutir sans de profonds changements culturels, or le contexte social, avec son cortège de préjugés, n'est pas encore suffisamment favorable à une émancipation profonde de la femme ;
- en dépit des efforts des pouvoirs publics et des Oulémas, certaines interprétations erronées des préceptes religieux concernant la femme continuent à marquer les mentalités, notamment en milieu rural ;
- force est de constater que la société mauritanienne dans son ensemble a encore de nombreux progrès à faire en matière de système de valeurs positives, d'éducation, de santé et surtout de lutte contre la pauvreté ;

- les problèmes généraux d'emploi, de rémunération et d'efficacité de la dépense publique ont leurs effets négatifs sur les activités de promotion de la femme, de la famille et de l'enfant ;
- les femmes éprouvent encore beaucoup de difficultés à se libérer de certaines contraintes sociales (persistance de pesanteurs sociologiques, certaines pratiques et coutumes, l'ignorance des lois, dépendance économique et manque de ressources, etc.).
- le manque de données statistiques fiables;
- les faiblesses internes du SECF ;
- la mobilisation de ressources et des partenaires nationaux insuffisantes.

En raison de l'ensemble de ces facteurs et malgré le contexte favorable au niveau national (volonté politique clairement exprimée, le processus démocratique, les textes juridiques, les réformes économiques...) qu'international (environnement particulièrement sensible aux droits de la femme, de la famille et de l'enfant), le bilan d'exécution de l'ancienne SNPF peut être considéré comme insuffisant.

Néanmoins la prise en compte de ces difficultés et le contexte qui continue d'être favorable tant au niveau national qu'international augure de bonnes perspectives pour la nouvelle stratégie nationale de promotion féminine qui prendra en compte ces obstacles et opportunités.

Chapitre 2. Analyse de la situation des femmes :

2.1. Situation sociale de la femme

2.1.1. Démographie et conditions de vie :

La population de la Mauritanie est passée de 1,8 millions d'habitants en 1988 à 2,5 millions en 2000. Il s'agit d'une population jeune, où la part des femmes représente 50,5%. Ces dernières années, des progrès significatifs ont été enregistrés sur le plan démographique, notamment l'augmentation de l'espérance de vie constatée entre les deux recensements (l'espérance de vie à la naissance est passée en moyenne pour l'ensemble de la population de 47 ans en 1990¹ à 54,3 ans en 2001² ; et un taux de mortalité assez bas de 3 pour mille³), ainsi que la baisse de l'indice synthétique de fécondité des femmes, (passant d'un peu plus de 6 au milieu des années 1980 à 4,7 en moyenne au cours des cinq dernières années⁴). Cette baisse du nombre moyen d'enfants par femme est notamment liée à la hausse de l'âge au premier mariage (de 16,4 ans) et au premier enfant⁵.

La **structure des ménages** mauritaniens se caractérise par l'existence d'une part significative des ménages dirigés par des femmes (MDF), quand bien même cette proportion aurait diminué entre 1988 et 2000, passant selon le RGPH de 36,4% en 1988 à 28,8% en 2000, avec plus de la moitié concentrée en milieu rural. Le maintien d'une proportion relativement importante de ménages dirigés par des femmes n'est pas sans lien avec le taux important de divorce (31%) et de veuvage (4%⁶) chez les femmes.

En Mauritanie, bien que le **niveau de vie des ménages** se soit amélioré entre 1996 et 2000 (l'incidence de la pauvreté est passée de 50% à 46,3%), les conditions économiques des ménages dirigés par des femmes se sont dégradées avec une incidence de la pauvreté qui est passée de 40,5% à 45,6% pour la même période, les ménages ruraux dirigés par des femmes ayant été les plus touchés.

L'on a pu mesurer également que, toutes choses étant égales par ailleurs, la dépense moyenne par tête au sein des ménages dirigés par des hommes était de 3% supérieure à celle qui prévaut dans les ménages dirigés par des femmes⁷.

2.1.2. Alphabétisation, éducation et formation professionnelle

Entre 1988 et 2000, le taux d'**alphabétisation** des plus de 10 ans⁸ a significativement progressé, passant de 39% à 52,6%. Les femmes ont bénéficié de cette amélioration

¹ RMDH 1991.

² Annuaire Statistique 2001 (ONS)

³ EDSM

⁴ EDSM 2000-2001

⁵ L'âge des femmes au premier enfant passant de 20 ans en moyenne pour la tranche des 30-44 ans à 21,9 ans pour la tranche des 25-29 ans. EDSM:47.

⁶ EDSM

⁷ Les femmes ayant 1,2 (milieu rural) à 1,5 fois (milieu urbain) plus de chances que les hommes d'être au chômage (CMAP, Rapport du groupe thématique de suivi de la pauvreté, 2003).

⁸ Les résultats publiés des recensements de 1988 et de 2000 fournissent l'effectif de la population analphabète de plus de 10 ans selon le sexe et la wilaya. Pour 1988, la distinction est faite entre population résidente totale et population mauritanienne, mais comme cela n'est pas le cas pour les résultats publiés de 2000, la comparaison entre les deux périodes porte ici sur l'ensemble de la population résidente.

puisque leur taux d'alphabétisation est passé de 30% en 1988 à 45,3% en 2000. La progression de l'alphabétisation est presque identique chez les deux populations féminine et masculine, ce qui explique la stagnation de l'écart entre les deux groupes. Malgré ces progrès, les femmes ont à peine atteint en 2000 le taux d'alphabétisation qui était celui des hommes en 1988.

L'évolution globalement positive masque par ailleurs d'importantes disparités régionales : 68,4% au niveau de Nouakchott, 69,5% à Nouadhibou, 38,1% dans la région du Hodh Echargui, 28% dans la région du Guidimakha et 20% dans la région du Gorgol.

Ces faibles taux d'alphabétisation sont dus en partie à l'accès réduit, jusqu'à une période relativement récente, de la population féminine à l'éducation, ainsi qu'à la persistance d'un taux de rétention global assez faible des effectifs du primaire, dont les filles souffrent plus que les garçons.

En matière d'accès à **l'éducation**, une forte amélioration a été enregistrée au cours des dix à quinze dernières années, ces progrès ont largement bénéficié à la population féminine en âge d'être scolarisée. Les taux bruts d'accès au cycle primaire disponibles font état d'une amélioration de la situation en faveur des filles (TBS⁹ féminin de 88,9% contre 88,5% pour les garçons en 2001-2002 et respectivement 92,7% contre 90,7% en 2002-2003), avec un taux de participation des filles au primaire qui est passé de 41,5% en 1990 à 48,2% en 2000. Dans le même temps, le taux de rétention des effectifs des filles s'est rapproché de celui des garçons pour ce cycle d'enseignement, puisqu'il est inférieur de 1,3 points au taux général, qui se situe à 47,3% en 2002/03.

Au niveau du **secondaire**, le taux de participation des filles est passé de 31,3% en 1990 à 43% en 2000. Cependant, la rétention des filles semble y être devenue meilleure que celle des garçons (94,5% de l'effectif des filles inscrites en 1ère année en 1995 atteignant en 2000 la 6ème année, contre 88,4% des garçons).

Enfin, concernant le **supérieur**, le taux de participation des filles est passé de 13,2% en 1990 à 21,3% en 2000 avec, là encore, un meilleur taux de rétention des filles (38% de l'effectif féminin inscrit en 1ère année en 1997 atteignant en 2000 la 4ème année, contre 26% des effectifs masculins)¹⁰.

La rétention plus forte de la population scolaire féminine à partir du secondaire s'explique certainement en partie par le surplus de motivation (des filles elles-mêmes, mais aussi de leurs familles) des premières générations d'acteurs de cette transformation importante de la société mauritanienne. Toutefois, en dépit de ces améliorations, il y a lieu de souligner le nombre encore réduit des effectifs féminins au niveau de la formation supérieure.

Les orientations stratégiques de la **formation technique et professionnelle** (FTP) ont été redéfinies en 2000 à l'occasion de l'élaboration du programme national du développement du secteur de l'éducation (PNDSE), et une nouvelle impulsion a été donnée, qui s'est traduite par une progression sensible des inscrits dans les différentes filières existantes. En effet, les femmes représentent 26% des diplômés en 2000/01 et 29 % des inscrits en 2001/02 dans l'ensemble des établissements de la formation professionnelle prodiguant un enseignement pérenne. Dans les centres offrant une formation professionnelle

⁹ TBS : taux brut de scolarisation
¹⁰ MEN, Annuaires des statistiques scolaires.

occasionnelle, les taux passent à 42% des diplômés en 2000/01 et 35 % des inscrits en 2001/02.

Les femmes sont absentes de certains secteurs (BTP, soudure, pêche), mais fortement présentes dans des secteurs tels que le secrétariat/ bureautique, où elles représentent la quasi-totalité des inscrits, mais aussi dans l'informatique. Elles commencent également à investir des secteurs jusqu'à présent réservés aux hommes, comme la mécanique et l'électricité. Certaines filières restent en revanche leur domaine propre (habillement).

2.1.3. Santé de la mère et de l'enfant

Bien que des progrès aient été réalisés, la **situation sanitaire des femmes** reste assez préoccupante : le taux de mortalité maternelle, de 747 décès pour 100.000 naissances vivantes, figure parmi les plus élevés de la sous région (en Afrique, la moyenne est de 480 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, contre 27 seulement dans les pays industrialisés) ; le taux de mortalité infanto- juvénile se situe à 135‰¹¹ avec un taux de mortalité infantile estimé à 87‰, et un taux de mortalité juvénile à 58%. On continue à enregistrer une assez forte prévalence des carences nutritionnelles chez les enfants de moins de 5 ans : 35% des enfants présentent des retards de croissance, dont 17% dans leurs formes sévères, et les mêmes tendances sont enregistrées en terme d'insuffisance pondérale¹². Quant à la prévalence du VIH/Sida, si elle demeure assez faible à l'échelle nationale (estimée à 0,52% en 2001), elle est légèrement plus forte chez les femmes enceintes (0,57% en 2001) et, surtout, devient plus élevée au sein de la population féminine (0,59% chez les filles de 15-24 ans en 2001, contre 0,37% chez les garçons de la même tranche d'âge)¹³.

Deux facteurs influencent de manière déterminante la **santé maternelle et infantile** :

- le milieu : l'influence du milieu est principalement liée à la très faible accessibilité des structures sanitaires en milieu rural : 59% des femmes en Mauritanie ont accès aux soins dans un rayon de moins de 5 km, mais ce taux global varie entre 86% en milieu urbain, et 35,9% en milieu rural¹⁴ ;
- le niveau d'instruction des femmes : l'influence du niveau d'instruction des femmes sur leur propre santé et sur celle de leurs enfants est à la fois impressionnante et encourageante, dans la mesure où il s'agit d'une capacité qu'elles peuvent acquérir quel que soit leur milieu de résidence. Ainsi, le taux de mortalité infanto- juvénile est 1,34 fois plus important pour les enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction ou seulement une instruction coranique que pour ceux dont la mère à une instruction primaire ou plus. De même, le taux de carences nutritionnelles des enfants passe de 38% pour les enfants dont la mère est sans instruction, à 21% pour ceux dont la mère est de niveau secondaire ou plus¹⁵.

Un facteur important pour la **santé maternelle et infantile** a trait à l'augmentation de l'intervalle inter-général (à titre d'exemple, 42% des enfants présentent des carences nutritionnelles quand cet intervalle est inférieur à 24 mois, contre 27% quand il est de 48 mois ou plus), qui peut être allongé par un recours plus important des femmes à la

¹¹ Données obtenues à partir de l'EDSM (modélisation ORC Macro et Banque Mondiale).

¹² EDSM : 142-44.

¹³ Etat de la Population Mondiale (FNUAP), 2001.

¹⁴ EDSM : 246.

¹⁵ EDSM : 155.

planification familiale. Globalement, le taux de recours à une méthode de planification familiale reste faible même s'il a progressé (8% des femmes en âge de procréer en 2000-01, contre 2,7% en 1992) et, surtout, il reste inférieur à la demande potentielle des femmes (qui pourrait atteindre 40% des femmes en âge de procréer), ce qui traduit une difficulté d'accès aux instruments de contrôle des naissances. Là encore l'influence du milieu (15,8% en milieu urbain, contre 2,6% en milieu rural), et surtout celle du niveau d'instruction des femmes (plus de 23% pour les femmes de niveau secondaire ou plus, contre 3,6% pour les femmes sans instruction), demeurent très importantes¹⁶.

Plusieurs expériences de mutualisation ont été menées afin de réduire l'impact de la dépense privée de santé sur les revenus des ménages les plus pauvres. Cela s'est traduit par la mise en place du forfait obstétrical à Nouakchott (permettant le suivi des femmes tout au long de leur grossesse pour un montant forfaitaire), ainsi que l'élaboration de 9 mutuelles à différents niveaux d'évolution dans 5 régions du pays. L'évaluation du forfait obstétrical à Sebkha a montré un impact positif sur la qualité et l'utilisation des services de gynécologie/obstétrique.

2.2. Situation économique des femmes

Le taux de croissance économique de la Mauritanie sur la période inter-censitaire s'est situé en moyenne à 3,9%. La contribution des femmes à la production de cette richesse nationale, estimée sur la base de leurs taux de présence dans les principaux secteurs de l'économie nationale, a progressé passant de 23,5% en 1988 à 28,1% en 2000¹⁷. Cette évolution dénote d'un accroissement de l'activité économique des femmes et laisse à penser que l'amélioration de leurs dotations en facteurs de production et de leur productivité permettra d'accélérer la croissance en Mauritanie.

2.2.1. Les femmes face au marché de l'emploi :

Sur le **marché de l'emploi**, les femmes continuent à souffrir d'une marginalisation évidente par rapport aux hommes. Selon les résultats du dernier recensement, le taux global d'activité selon le sexe est demeuré quasiment stable entre les deux derniers recensements : 68,9% en 1988 et 63,6% en 2000 pour les hommes, contre 25,3% en 1988 et 27,7% en 2000 pour les femmes. Dans le même temps, la part des femmes au chômage a diminué moins fortement que celle des hommes, passant de 35,9% en 1988 à 27,4% en 2000 pour les femmes, et de 22,1% à 15,2% pour les hommes. Une analyse effectuée dans le cadre de la préparation du rapport de suivi du CSLP met en évidence le fait que le chômage touche particulièrement les jeunes, et qu'au sein de ce groupe les femmes sont les plus affectées¹⁸.

La situation des femmes sur le **marché de l'emploi** est également marquée par le fait que certaines professions leur sont significativement moins ouvertes qu'aux hommes. C'est en particulier le cas du travail salarié qui, en 2000, intègre 12,4% de la population féminine active occupée ou ayant déjà travaillé, contre 27,3% des hommes de cette même catégorie.

¹⁶ Enquête PAPCHILD (1992) et EDSM : 95-96

¹⁷ Il faut noter que cette estimation est très grossière puisqu'elle se fonde sur deux hypothèses fortes : i) l'égalité de la productivité des hommes et des femmes et qui est très invraisemblable compte tenu des écarts dans l'éducation ainsi que dans la rémunération, ii) l'identité de la structure de la contribution mesurée à partir des principaux secteurs.

¹⁸ Idem

La situation est similaire par secteur d'activité, les femmes restant largement concentrées dans l'agriculture (qui en 2000 englobe 48,6% des femmes de cette catégorie¹⁹) et, dans une moindre mesure, dans l'administration (14,6%) et le commerce (13,5%²⁰). L'on a pu également mesurer qu'à capital humain comparable (éducation et expérience), le revenu salarial des femmes était en moyenne inférieur à celui des hommes de 60%²¹ : c'est-à-dire qu'en moyenne, une femme ayant le même niveau d'éducation et d'expérience qu'un homme, aura un travail qui lui rapportera 60% de revenu salarial (salaire et autres avantages) de moins que celui qu'obtiendra un homme.

Des efforts ont été entrepris par le CDHLCPI, aussi bien pour l'insertion des diplômés chômeurs, avec 22% de femmes entre 1998 et 2003 (sur un total de 3195) ; que dans le domaine de la lutte contre la mendicité, avec 52% de femmes réhabilitées entre 2001 et 2004 (sur un total de 809 personnes).

La segmentation professionnelle et sectorielle reste élevée et indique une sous-utilisation des capacités d'initiative des femmes. Une fois au travail, les femmes restent, plus que les hommes, cantonnées dans certains métiers 'féminins', traduisant une forte spécialisation sexuelle directement liée au statut de la femme dans la société traditionnelle.

2.2.2. Accès au crédit

L'un des obstacles à l'**accès au crédit** des femmes est le caractère souvent inadapté des outils mis en place ainsi qu'à l'absence d'information des femmes sur les possibilités de crédit et les procédures appliquées. Il est vrai que les femmes bénéficient un peu plus que les hommes du **micro-crédit formel**²² (52%), il n'en demeure pas moins que c'est grâce aux structures informelles qu'elles obtiennent la majorité de leurs crédits (autour de 70%, et jusqu'à 90% en milieu rural)²³.

Au niveau institutionnel et dans le but de promouvoir le statut économique des femmes, le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine a initié deux expériences intéressantes : la première étant celle des groupements féminins d'épargne et de crédit (GFEC/BDFG), élaborés dès 1996. La seconde est une approche de proximité (Nissa Banques), visant à faciliter l'accès des femmes organisées en groupements aux ressources financières leur permettant de développer des activités génératrices de revenus. Mais la couverture géographique de ce système demeure limitée : elle couvre 13 moughataas dans 5 wilayas et 4 moughataas de Nouakchott. Cependant, ces caisses féminines ont permis de distribuer 2419 crédits pour un volume total de 223.960.650 UM.

De son côté, le CDHLCPI a lui aussi financé depuis 1998, des activités génératrices de revenus (AGR), destinées en priorité aux femmes, puisque sur les 40.000 bénéficiaires, 36.000 sont des femmes.

¹⁹ Contre 26,9% des hommes de la même catégorie.

²⁰ RGPH 2000.

²¹ MEN/MAED, 2000, op.cit., pages 76 et 79.

²² enquête de l'Association des Professionnels et Opérateurs du Micro-crédit (APROMI)

²³ APROMI, "Les barrières à l'accès des femmes au crédit", 2002-2003.

2.2.3. Situation des femmes en milieu rural

Les femmes en milieu rural constituent un groupe encore plus vulnérable que les femmes en milieu urbain, puisqu'elles sont défavorisées quant à l'accès à l'école et aux services de santé ; mais aussi elles accusent un retard significatif quant à la maîtrise des facteurs et ressources de production (accès au crédit, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, etc.). Elles ont une faible productivité, due entre autre à l'analphabétisme (à titre d'exemple, 82,4% des femmes chefs d'exploitations agricoles en zone pluviale sont sans instruction²⁴), bien que le secteur de l'agriculture occupe près de la moitié des femmes actives occupées ou ayant déjà travaillé.

En matière d'accès au foncier, seules 18,7% des femmes détiennent une propriété foncière à leur nom, et depuis 1989 seulement 124 périmètres irrigués ont été attribués²⁵, dont 9 seulement avaient fait en 2002 l'objet d'une attribution définitive²⁶. Telle qu'elle est formulée aujourd'hui, la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), reflétée par le CSLP, ne tient pas compte de ces réalités dans la mesure où elle ne développe pas d'indicateurs sexo- spécifiques de suivi des évolutions.

2.2.4. Cas du secteur informel

Dans l'**informel**, les femmes investissent avant tout le secteur du commerce (qui englobe 35,8% des entreprises informelles dirigées par des femmes), suivi par celui des services (11,5%). Ces femmes ont dans la plupart des cas le statut d'indépendantes (84,3% des femmes dans le secteur du commerce sont des indépendantes, 85,3% dans celui de l'artisanat, et 55,6% dans celui des services où elles ont plus souvent qu'ailleurs un statut d'aides familiales²⁷). La stratégie nationale de développement urbain prévoit dans l'ensemble des capitales régionales l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux d'appui à la micro-entreprise et aux AGRs ciblées sur les groupes en situation de forte vulnérabilité, ainsi que le développement de la formation professionnelle et son adaptation aux besoins du marché²⁸.

2.3. Place de la femme dans société mauritanienne :

2.3.1. Approche de la famille :

La **situation matrimoniale** des femmes en Mauritanie n'a pas beaucoup évolué depuis 1988, et elle continue à se distinguer de celle des hommes par une plus grande fréquence du divorce et du veuvage : en 2000, on trouve quatre fois plus de femmes divorcées (4,6%)²⁹ que d'hommes (1%), et l'écart se creuse pour les veufs (3,7% de femmes et 0,3% d'hommes) compte tenu de l'écart d'âge entre la mari et la femme. Il y a néanmoins des évolutions en terme de nuptialité puisque, selon l'EDSM, l'âge moyen du premier mariage

²⁴ EMEA 2000-01.

²⁵ 121 parcelles collectives pour une surface aménagée totale de 550 ha, et 3 parcelles individuelles pour une surface aménagée totale de 135 ha (ce qui en dit long sur l'inégalité des ressources au sein du groupe des femmes bénéficiaires et le manque de capacités de la majorité d'entre elles).

²⁶ SECF/DPF, 'Etude sur l'étendue de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie', 2002.

²⁷ ONS, Enquête sur le secteur informel, 1992, Volume 5.

²⁸ Lettre de politique de développement du secteur urbain (2001-2005), p.8.

²⁹ RGPH 2000.

est passé de 16 ans environ pour les femmes de 40-49 ans à 19 ans pour celles entre 25-29 ans. Par contre, la mobilité conjugale n'a pas régressée, comme le montre l'exemple de Nouakchott avec 40%³⁰ de femmes ayant contracté plus d'un mariage.

L'adoption d'une **politique de la famille et de l'enfance** intervient dans un contexte de développement rapide des activités féminines, contribuant ainsi au développement du pays. Le secteur de la petite enfance en bénéficie particulièrement, puisque de nombreuses actions visant sa promotion ont été entreprises, comme la création d'un Conseil National de l'Enfance, la promotion de garderies et jardins d'enfants, la réalisation d'un programme de formation des formateurs et l'organisation de modules de formation à l'intention des monitrices du préscolaire.

2.3.2. Droits de la femme et de l'enfant

La **Constitution** mauritanienne du 12 juillet 1991 consacre l'égalité juridique entre les hommes et les femmes. L'article 6 de la loi fondamentale stipule "les citoyens sont égaux devant la loi", ce qui implique que la femme en tant que citoyenne est en droit d'exercer pleinement tous ses droits politiques, économiques et sociaux.

Parallèlement à ces acquis, un **Code du Statut Personnel** (CSP) a été adopté en 2001, formule juridique reflétant un niveau acceptable de consensus et qui, en dépit de ses limites et de ses faiblesses, constitue un jalon important dans la promotion d'une position plus équitable de la femme au sein de la société. Ses principes généraux les plus importants sont : l'égalité de chaque citoyen devant la loi, la dignité humaine inhérente à chaque individu, l'égalité des sexes, la liberté de conscience.

Le code de statut personnel (CSP) constitue depuis l'indépendance du pays une aspiration des citoyens et des citoyennes en particulier. L'adoption de ce code ouvre des perspectives pour l'harmonie de la cellule familiale et pour la cohésion sociale. Mariages, divorces, entretien, garde, héritage, pension alimentaire... tout y est abordé d'où la dimension sociale de cette loi.

Autre progrès en matière de droit, un texte de loi rendant obligatoire l'enseignement des enfants, y compris celui des filles de 6 à 14 ans, a été adopté en 2002 ; venant s'ajouter au préambule de la Constitution mauritanienne proclamant la garantie intangible des droits sociaux. Les droits garantis à la femme dans ce cadre sont, le droit à l'enseignement, le droit à la protection sociale et le droit à l'emploi.

La situation de la femme a connu une nette amélioration au cours des deux dernières décennies et son rôle dans la société s'est vu renforcé. Les manifestations de cette amélioration sont perceptibles dans plusieurs domaines dont principalement l'éducation primaire, l'emploi, la participation politique et l'engagement social. Cette impulsion de la condition de la femme n'aurait pu se faire sans une volonté politique affirmée du chef de l'Etat visant une promotion effective des femmes. Un certain nombre de mesures destinées à concrétiser cette volonté ont été prises dans plusieurs domaines au niveau national dont en particulier le CSP qui offre aux femmes de nombreuses opportunités d'émancipation, et l'émergence d'une société civile en plein développement, dans laquelle

³⁰ "Etude sur le divorce en Mauritanie" : étude réalisé avec le concours de la Banque Mondiale par Mohamed Lemine Salem O. Moujtaba, Nouakchott, mai 2002.

les femmes occupent une place de choix. La Mauritanie a également procédé à la ratification de certaines conventions internationales telles que la CEDEF et la CDE (Convention sur les Droits des Enfants).

2.3.3. Participation socio- politique :

La **participation socio- politique** des femmes reste faible, même si elle est en progression au regard de certains indicateurs. Quatre femmes sont aujourd'hui à la tête de départements ministériels, et l'on compte 3,3% de femmes occupant des fonctions municipales élues (taux qui passe à 19,1% à Nouakchott³¹, mais ne comprend qu'une seule femme maire, les autres étant conseillères municipales), 3,7% de femmes députés, et 3,6% de femmes sénateurs.

Les femmes font, dans le même temps, montre d'un intense **dynamisme associatif**, le SECF ayant recensé en 1996 dans dix wilayas 1.271 coopératives féminines impliquant un total de plus de 73.500 femmes. Ces structures souffrent toutefois d'un manque relativement important (i) de capacités de gestion et de commercialisation de leurs produits, (ii) de qualifications techniques et (iii) de capital. Ces contraintes grèvent lourdement leur productivité économique, et gagneront à être davantage prise en compte, sous l'impulsion du SECF, dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP.

L'on dispose également de données permettant d'évaluer la participation socio- politique des femmes à l'échelle locale. Ces dernières révèlent, par exemple, qu'en 2000 les femmes chefs de ménage en milieu rural participaient deux fois plus fréquemment que les femmes chefs de ménage en milieu urbain à des organisations de femmes³² (parmi les femmes chefs de ménages ruraux participant à des activités d'utilité publiques/communautaires, 26,4% sont dans des organisations de femmes, contre 13,1% des femmes chefs de ménages urbains), ce qui confirme l'idée d'un dynamisme associatif assez marqué en milieu rural, en dépit du manque de capacités et de ressources des femmes concernées.

L'analyse d'indicateurs de participation politique selon les tranches d'âges semble démontrer que les écarts entre les hommes et les femmes se réduisent au sein des nouvelles générations. Selon l'EPCV 2000, la participation socio-politique des membres du ménage est quasiment semblable pour les 15-24 ans (6% des hommes et 5% des femmes), identique pour les 25-34 ans (10%), et l'écart se creuse à partir de 35 ans (avec 18% pour les hommes de 35-44 ans, contre 11% pour les femmes). Le vote des membres du ménage aux élections politiques en 2000, indique la même tendance égalitaire pour les tranches d'âge entre 15 et 44 ans³³, ce qui laisse présager d'une évolution positive de l'implication des femmes dans le paysage politique.

2.4. Suivi de la SNPF 1995-2000 :

L'utilisation de l'outil « suivi-évaluation » comme instrument clef de l'élaboration, de la planification et de la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement en Mauritanie est relativement récente. Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine continue de souffrir de l'absence d'un tel instrument qui l'empêche d'assurer un suivi

³¹ Contre 11% au niveau du conseil municipal de la capitale en 1994.

³² EPCV 2000.

³³ EPCV 2000.

efficace de la situation de la femme et de son évolution. Cette contrainte gêne également l'évaluation à des niveaux plus fin des activités de mise en œuvre des recommandations des principales conférences internationales auxquelles la Mauritanie a souscrit. Cette contrainte sera levée dans le cadre de la nouvelle stratégie de promotion féminine, qui prévoit dans son axe « renforcement de la coordination, le pilotage et le suivi » un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPF.

Il n'est pas possible de mesurer exactement les effets de cette stratégie dans la mesure où il n'existe pas de situation de référence. Cependant, l'utilisation des données disponibles au niveau des différents départements ont permis de mesurer le chemin parcouru et l'ampleur des efforts qui reste à faire.

Malgré les contraintes sus mentionnées la mise en œuvre de la SNPF 95-2000 qui portent sur le faible pouvoir économique des femmes, le taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes et le faible niveau d'éducation et de formation des filles, la précarité de la santé des femmes, l'application insuffisante des droits des femmes, leur sous-représentation dans les instances de décision publique, privée et politiques et l'insuffisance des interventions en matière de promotion féminine ; mais aussi des faiblesses et déficits mis en exergue dans le diagnostic-bilan de la situation de la femme réalisée au cours de l'année 2003, des germes de changements prometteurs sont néanmoins perceptibles dans plusieurs domaines : lutte contre la pauvreté, auto-organisation des femmes, santé de la mère et de l'enfant, éducation des filles et alphabétisation des femmes, accès à l'emploi, aux médias, aux nouvelles technologies et au droit, participation politique, sociale et économique...

Ces germes de changements qui visent de façon directe ou indirecte la promotion de la femme seront amplement pris en charge dans des axes pertinents de la nouvelle stratégie de promotion féminine. Celle-ci sera globale, transversale et plus cohérente avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dans lequel elle s'inscrit.

Chapitre 3. Stratégie :

3.1. *Vision de la femme mauritanienne*

La stratégie de développement du pays à l'horizon 2015 est définie par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), élaboré en 2000. Cette stratégie vise, d'une part à ramener la proportion des Mauritaniens vivant au-dessous du seuil de pauvreté à 17% à l'horizon 2015, et d'autre part à atteindre les objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux tout en réduisant les disparités entre les différentes composantes de la population. La réalisation de ces objectifs repose sur l'accélération de la croissance économique et son ancrage dans la sphère des pauvres, le développement des ressources humaines, l'accès aux services sociaux de base et la promotion d'un réel développement institutionnel, axé sur la bonne gouvernance et la pleine participation de tous les acteurs.

La femme mauritanienne est au cœur de cette stratégie, cependant des contraintes importantes l'empêchent aujourd'hui de jouer le rôle qui doit être le sien. Le diagnostic réalisé en 2003, notamment les enquêtes d'opinion, indique, qu'outre les pesanteurs sociales et l'absence des femmes dans les organes de décision, le faible accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux outils de production est le principal obstacle auquel fait face la femme mauritanienne.

Conscient de ces contraintes, le gouvernement mauritanien a décidé d'élaborer une stratégie de la promotion féminine visant à éliminer les obstacles sus-mentionnés. Cette stratégie repose sur une vision à l'horizon 2015 d'une femme mauritanienne libérée des contraintes sociales et économiques et en mesure de contribuer efficacement au développement du pays. Ceci devra se traduire par i) un renforcement de la participation économique des femmes, ii) une éradication de l'analphabétisme doublée d'un accès à l'éducation de base pour toutes, iii) d'une amélioration de la santé maternelle et infantile, iv) d'une plus grande participation politique et sociale de la femme et v) d'une entière reconnaissance de ses droits.

La réalisation des objectifs d'une telle vision sera facilitée par la détermination et l'engagement du gouvernement dans cette voie. Celui-ci n'a cessé de faire de la promotion féminine son principal cheval de bataille. Dans ce cadre, le Gouvernement a souscrit aux objectifs des différents sommets internationaux relatifs à la question (Sommet sur le développement social, conférence sur la population, conférence de Beijing, sommet du millénaire pour le développement, etc.).

Une telle vision, bien qu'ambitieuse, n'est pas hors de portée de la femme mauritanienne. Les progrès accomplis ces dernières années sont encourageants. Par ailleurs, l'exécution de la nouvelle stratégie de promotion féminine se fera dans le cadre de la stratégie de développement du pays, ce qui n'était pas le cas de la précédente stratégie. Elle bénéficiera aussi des leçons apprises lors de la mise en œuvre de cette dernière. Enfin, l'exploitation des ressources pétrolières à partir de mars 2006 desserrera la contrainte financière de l'Etat et facilitera donc la mobilisation des ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

3.2. Principaux axes :

Les axes d'interventions proposés pour la nouvelle stratégie nationale de promotion féminine se fondent sur deux exigences complémentaires. Il s'agit d'une part de consolider les acquis enregistrés lors de la mise en œuvre de la SNPF 95-2000 et d'autre part de mieux prendre en compte la dimension genre ainsi que le suivi-évaluation. Ce dernier aspect qui permettra d'informer périodiquement les décideurs sur l'évolution de la situation de la femme et des conditions de vies.

Sur la base du diagnostic de la situation de la femme, des tendances lourdes et des germes de changements perceptibles, la deuxième exigence a nécessité l'enrichissement des axes par la prise en compte de préoccupations nouvelles. Cet enrichissement devrait par conséquent aider à mieux faire ressortir les priorités à atteindre dans la nouvelle stratégie 2005-2008 et assurer une plus grande cohérence et complémentarité avec le CSLP, ce qui est de nature à lui garantir une meilleure atteinte des objectifs fixés.

Le plan d'action est construit autour de six (6) axes prioritaires, d'objectifs, activités et indicateurs identifiés. Aucun axe à lui seul et aucun objectif pris isolément ne peut prétendre améliorer la situation de la femme mauritanienne. Cette amélioration souhaitée, possible et nécessaire, requiert la mise en cohérence et la coordination de toutes les actions mises en œuvre au niveau de toutes les institutions nationales concernées.

Le plan d'action permet de montrer cette cohérence et de faciliter la concertation entre tous les partenaires nationaux impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine qui revêt désormais un caractère transversal et multi-sectoriels. Il permettra dans cette perspective un suivi des grandes réalisations en matière de promotion féminine et une réduction des duplications sources de disfonctionnements multiples dans la planification et la gestion des projets et programmes.

3.2.1 Axe prioritaire 1 : Renforcement de la participation économique des femmes

La participation économique des femmes est une préoccupation que l'on retrouve dans plusieurs axes du CSLP et notamment dans celui relatif à l'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres. La contribution économique des femmes demeure toutefois insuffisante en raison de leur faible accès aux facteurs de production, leur fort taux de chômage et de sous-emploi, des difficultés qu'elles rencontrent pour accéder aux marchés, la faible productivité de leur travail ainsi que leur manque d'expérience en matière d'entrepreneuriat. Pour améliorer le niveau de cette participation cinq objectifs ont été définis :

Le premier objectif vise à améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production à travers (i) un meilleur accès aux financements bancaires, aux micro-crédits et à la mobilisation de l'épargne ; (ii) un accès à la sécurité foncière dans le cadre de la réorganisation de la réforme foncière et domaniale ; (iii) un accroissement de la participation des femmes aux activités génératrices de revenus, et en particulier les femmes chefs de ménages ;

Le deuxième objectif porte sur la lutte contre le chômage et le sous-emploi des femmes en favorisant (i) le développement de la formation professionnelle qualifiante et son adaptation aux besoins du marché ; (ii) l'incitation à la création des micro- entreprises féminines ; (iii) l'accroissement de la participation des femmes aux programmes HIMO ;

Le troisième objectif vise à renforcer la productivité des femmes à travers (i), l'alphabétisation fonctionnelle, la formation continue et l'encadrement approprié (conseil, vulgarisation) ; (ii) l'accès aux techniques et outils de production adaptés ; (iii) la promotion et l'orientation vers les secteurs productifs porteurs à forte valeur ajoutée ; (iv) la promotion de leur accès aux nouvelles technologies ;

Le quatrième objectif vise à améliorer l'accès au marché en veillant à (i) favoriser l'émergence de réseaux commerciaux dirigés par des femmes ; (ii) développer des circuits de commercialisation de la production ; (iii) disponibiliser et améliorer l'accès à l'information sur les marchés ;

Le cinquième objectif vise à développer l'entreprenariat féminin à travers (i) la formation en création, organisation et gestion des Micro et Petites Entreprises (MPE) ; (ii) le renforcement des capacités dans le domaine du conseil pour le montage des projets ; (iii) l'appui à la recherche et mobilisation des financements.

3.2.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux de base

Le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base comme axe prioritaire du CLSP, participe à créer des conditions nécessaires permettant à la femme de bénéficier davantage des systèmes éducatif et sanitaire. L'amélioration de son cadre de vie passe aussi par une gestion rationnelle de son environnement et des ressources naturelles en particulier l'utilisation de l'eau. Afin de contribuer à l'amélioration des ces dimensions complémentaires quatre objectifs ont été définis :

Le premier objectif vise à éradiquer l'analphabétisme des femmes en favorisant (i) l'alphabétisation des femmes ; (ii) l'alphabétisation fonctionnelle des femmes ;

Le deuxième objectif vise à assurer une éducation de base pour les filles à travers (i) l'incitation de toutes les filles à achever l'enseignement de base (primaire et les 4 premières années du secondaire) ; (ii) l'amélioration de l'accès des filles à l'enseignement scientifique et technique ; (iii) le développement des systèmes incitatifs en faveur de la scolarisation des filles ;

Le troisième objectif vise à améliorer la santé des femmes à travers (i) l'accès aux services de santé (ii) le développement des programmes relatifs à la santé de la reproduction ; (iii) l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes ; (iv) la lutte contre les pratiques néfastes ;

Le quatrième objectif vise à améliorer le cadre de vie des femmes grâce à (i) l'utilisation de l'énergie renouvelable ; (ii) l'amélioration de la gestion et le traitement des déchets ménagers.

3.2.3 Axe prioritaire 3 : Droits et Participation des femmes :

La Constitution du 12 juillet 1991 consacre l'égalité juridique entre les hommes et les femmes. Parallèlement à cela, un Code du Statut Personnel (CSP) a été adopté en 2001 et constitue un jalon important dans la promotion d'une position plus équitable de la femme au sein de la société. Malgré un environnement juridique et politique favorable, la participation socio- politique des femmes reste faible, même si elle est en progression. Ces retards peuvent être réduits grâce aux deux objectifs suivants :

Le premier objectif vise à renforcer les droits de la femme à travers (i) la mise en œuvre effective du Code du Statut Personnel et l'application de toutes les lois en vigueur touchant la femme ; (ii) l'élaboration et l'adoption de textes relatifs à la lutte contre les pratiques néfastes ; (iii) l'élargissement de la prestation des services d'aide juridique et judiciaire aux femmes des couches défavorisées ;

Le deuxième objectif vise à renforcer et encourager la participation des femmes à la prise de décision à travers (i) l'accroissement de la représentativité des femmes dans les postes électifs ; (ii) l'augmentation de la présence des femmes dans l'administration publique, et favoriser leur accession aux postes de décision ; (iii) l'encouragement de la participation des femmes à la prise de décision à la base et auto-organisation.

3.2.4 Axe prioritaire 4 : Développement des Stratégies de changement de comportements :

L'atteinte des objectifs de la stratégie est conditionnée par la mise en œuvre d'un programme IEC efficace et à grande échelle. Cette responsabilité incombe en premier lieu au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine qui doit veiller en liaison avec les structures centrales et régionales compétentes au bon choix des thèmes et des publics cibles.

L'objectif visé par cet axe est d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant les changements de comportements à travers : (i) l'accès aux connaissances et le développement des comportements appropriés des femmes ; (ii) l'émergence d'un environnement favorable au développement de la femme ; (iii) élaborer une politique de communication de la promotion féminine et du genre ;

3.2.5 Axe prioritaire 5 : Renforcement institutionnel du SECF :

Compte tenu du caractère transversal de la stratégie nationale de promotion féminine, le SECF doit se doter des moyens lui permettent d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la stratégie en étroite relation avec les autres départements ministériels. Il doit veiller également à ce que les politiques et stratégies nationales prennent en compte la dimension genre. Le suivi-évaluation de la situation de la femme permettra au SECF de s'assurer des progrès enregistrés dans l'amélioration des conditions de vies des femmes et des défis qui restent à relever. Dans cette perspective un mécanisme de suivi adapté et lié au système national d'information statistique devra être mis en place au niveau du SECF pour accompagner l'exécution du plan d'action à moyen terme. Trois objectifs complémentaires permettent d'atteindre ce but :

Le premier objectif vise à renforcer les capacités du SECF à travers (i) un renforcement des structures et des missions du SECF ; (ii) un approfondissement de la décentralisation du SECF ;

Le deuxième objectif vise à définir un système de mise en œuvre et de coordination de la SNPF grâce à (i) la mise en place d'un dispositif interministériel de coordination de la SNPF ; (ii) le renforcement du dispositif existant d'intégration du genre et d'élaboration des orientations ;

Le troisième objectif vise à mettre en place un système de suivi-évaluation de la SNPF.

Pour garantir l'efficacité, le dynamisme et la pérennité du système, les différents produits proposés répondront d'une part aux principales fonctions assignées (aide à la décision, coordination et échange, plaidoyer et renforcement des capacités) et d'autre part aux besoins réels et spécifiques liés aux grands rendez-vous annuels (5 et 8 mars, élaboration du rapport de mise en œuvre du CSLP, préparation du budget de l'Etat, etc.).

3.3. Risques :

Les risques liés à la mise en œuvre du Plan d'actions à moyen terme sont principalement dues d'une part, aux faiblesses des ressources humaines et financières, et d'autre part, à la faiblesse de coordination interministérielle et du suivi-évaluation. Pour lever ces risques le SECF doit assurer un plaidoyer fort auprès du Gouvernement et des partenaires pour, à la fois renforcer ses ressources humaines et pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de son plan d'actions. Les risques afférents au suivi-évaluation pourront être levés grâce au système de suivi -évaluation qui a été réalisé dans le cadre de la préparation de la stratégie et dont la mise en place est prévue dans le plan d'actions.

3.4 Mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'action :

Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en concertation avec les différents départements concernés et les partenaires au développement impliqués sera chargé de la coordination et de l'impulsion des activités de la stratégie et du plan d'actions.

La Direction de la Coopération et de la Planification des Projets sera le point focal au niveau du SECF pour la mise en œuvre et la coordination technique des activités. Elle devra assurer ces fonctions en liaison étroite avec toutes les autres Directions au sein du Département. Outre cette coordination technique le SECF veillera à travailler en étroite relation avec les autres départements ministériels ,les ONGs, les agences locales de développement et les organisations de la société civile concernés par la mise en œuvre des activités. Elle veillera à assurer la mobilisation des ressources et la sensibilisation de tous les acteurs sur les enjeux de la stratégie et du plan d'actions. A cet effet une commission interministérielle sera créée ou redynamisée (si elle existe) pour le suivi de la mise en œuvre de la SNPF et du plan d'action.

Enfin cette direction devra également veiller à mobiliser toutes les entités du SECF et les points focaux genre (GSG) dans le cadre des groupes thématiques de suivi du CSLP, et travailler en étroite collaboration avec le Comité auprès du Premier Ministre chargé du Suivi de l'Exécution des Programmes des Départements Ministériels (CESEP), son

Secrétariat et avec l'ensemble des départements techniques impliqués pour s'assurer de l'état d'avancement de l'exécution périodique des activités du plan d'actions.

3.5 Suivi-évaluation de la stratégie :

Le système de suivi-évaluation proposé (SSE) inclut trois composantes principales : le suivi de l'exécution des principaux projets/programmes/stratégies (PPS) en matière de promotion féminine, le suivi et l'analyse des tendances des principaux indicateurs de résultats et d'impact dans les différents domaines de la promotion féminine et l'évaluation de l'impact des PPS sur la situation de la femme et de l'enfant et sur les inégalités homme-femme.

Le système proposé vise à (i) fournir au SECF des indicateurs de suivi –évaluation de la SNPF lui permettant d'assurer le lien avec la mise en œuvre du CSLP; (ii) examiner la pertinence continue des priorités du SECF et de ses objectifs de développement; (iii) fournir une action corrective opérationnelle pour améliorer l'exécution de la stratégie et la qualité des résultats ; (iv) conduire une évaluation et un suivi périodique de la pertinence, de la performance, du rendement et de l'impact des PPS ; et (v) informer sur la manière dont les données du système de suivi –évaluation à mettre en place devront être collectées en veillant à assurer les liens étroits avec l'ONS et le système national d'information statistique.

Pour être en mesure d'apprécier l'évolution des indicateurs retenus, des cibles ont été définies en conformité avec celles des principales stratégies (CSLP, PNDSE, ODM), afin de permettre au système de fournir au SECF en particulier et à l'ensemble des acteurs du développement en général un outil permettant de (i) s'informer en permanence sur la situation de la femme dans tous les domaines et par rapport à toutes les situations, (ii) détecter, en temps opportun, toute déviation significative dans la mise en œuvre des PPS (SNPF, CSLP, PNDSE,...) en matière d'activités et d'objectifs liés à la promotion de la femme et de l'enfant, (iii) vérifier la validité des hypothèses initiales des PPS, notamment la SNPF, (iv) prévoir d'éventuelles difficultés à venir (fonction "d'alerte précoce"), (v) détecter aussitôt que possible les effets de l'action et les tendances des indicateurs de résultats et d'impact, et (vi) mesurer l'impact des différents PPS sur la situation et les conditions de vie de la femme et de l'enfant.

Pour disposer d'une situation de référence pour tous les indicateurs et pour assurer leur mise à jour régulièrement, la stratégie adoptée par le système de suivi-évaluation consiste à : exploiter pleinement les sources d'information disponibles, conclure des protocoles d'accord avec les principaux producteurs des données et assurer la collecte des données manquantes à travers des enquêtes ciblées et à travers la mise en place d'un système de collecte de données au niveau du SECF, reposant sur ses différentes directions et ses antennes régionales.

En termes de produits attendus du système, on distingue trois niveaux : les publications (rapports, tableaux de bord, études spécialisées,...) les outils de travail (supports de collecte de données : fiches, questionnaires..., support de saisie, de traitement et d'archivage, supports de diffusion...) et les colloques, les séminaires et les ateliers de formation, de sensibilisation, d'échange, etc.

Pour ce qui est de son cadre institutionnel, le système de suivi évaluation sera ancré au niveau du service des Etudes et des Statistiques de la Direction de la Coopération et de la Planification (DPC). Cependant, il devra travailler en réseau à travers des correspondants au niveau de toutes les Directions du SECF et aux niveaux des principaux acteurs concernés par son domaine d'intervention.

Un plan d'action a été proposé pour ce système couvrant les 4 prochaines années. Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre de l'objectif général de développement de la SNPF qui est de promouvoir et d'améliorer les conditions d'existence durables de la femme mauritanienne. Deux objectifs spécifiques sont visés par ce plan d'action. Il s'agit d'assurer un suivi et une évaluation régulière de la condition des femmes, des familles et des enfants et de contribuer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur les femmes en tant que mères et productrices.

En vue d'assurer l'efficacité et surtout la pérennité du système, le plan d'action proposé adopte une approche progressive qui consiste à assurer (i) la formation des compétences nationales au niveau du SECF et au niveau des autres acteurs capables d'assurer la mission réelle de suivi-évaluation avec toutes ses dimensions ; et (ii) l'intégration des besoins en information, nécessaires pour le suivi évaluation, dans l'offre régulière du système national de la statistique.

Les principaux résultats attendus à la fin de ces quatre ans sont (i) la mise en place des structures du système ; (ii) la formation d'une équipe de cadres pour le système qui soit fonctionnelle et (iii) la production d'une information abondante et un suivi-évaluation régulier de la situation de la femme et de l'enfant.

La mise en place réussie du système de suivi-évaluation proposé sera conditionnée par (i) la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires, (ii) la disponibilité régulière des informations nécessaires pour renseigner les indicateurs du système (programme de collecte du SNS, investigations complémentaires...), (iii) la fonctionnalité des instances de coordination, (iv) la qualité des produits du système et leur intégration dans le processus de décision au niveau du SECF et au niveau d'autres partenaires, et (v) la réorganisation et la redynamisation du SECF.

ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs

Indicateur	Année	Valeur	Valeur cible en 2010
% des ménages dirigés par des femmes ³⁴	2000	28,8%	
Espérance de vie à la naissance (ans)	2000		
Age moyen au premier mariage	2000	21,4	
Age moyen au premier enfant	2000	16,4	
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	2000	747	450
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	2000	4,7	4,4
Taux d'accouchements assistés	2000	56,9%	75%
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes	2000	0,52	<1
Taux d'analphabétisme des femmes	2000	54,7%	
Taux brut de scolarisation des filles au fondamental	2003	92,7%	98%
Proportion des filles atteignant la 6ème année du fondamental	2000	51%	73%
Taux de prévalence contraceptive	2000	8%	
Taux de prévalence des mutilations génitales féminines	2000	71%	
Taux de prévalence du gavage	2000	22%	
Taux global d'activité des femmes	2000	27,7%	

³⁴ EPCV 2000.

Annexe 2 : Matrice du plan d'action

Axe 1 : Renforcement de la participation économique des femmes :			
Objectifs	Activités	Résultats/Indicateurs	Institutions Responsables
Améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production	Mise en place des structures d'aide/conseil /formation en financement ;	Nombre de structures opérationnelles ; Nombre de femmes ayant accès au financement bancaire ;	SECF CDHLCPI BCM
	Renforcer les capacités des structures de micro -crédit, et généraliser cette expérience ;	Nombre de structures de micro-crédit agréées et fonctionnelles ; Volume cumulé de l'épargne mobilisées des femmes par ces structures agréées ; Volume cumulé de micro-crédits accordés aux femmes par ces structures agréées;	SECF APPROMI BCM
	Définir et mettre en œuvre des mesures permettant aux femmes de bénéficier de la Stratégie Nationale de Micro -Finance ;	Nombre de femmes ayant accès au micro-crédit ;	SECF CDHLCPI
	Attribuer un titre de propriété aux femmes exploitantes agricoles ;	% des femmes propriétaires de leurs terres ;	MIPT SECF MJ/MDRE
	Appliquer des quotas de femmes lors de la distribution de nouveaux terrains ;	Part des femmes dans les nouvelles distribution de terrains ;	
	Concevoir et mettre en œuvre des programmes AGR visant la promotion de la femme ;	Nombre de femmes bénéficiant des programmes AGR ; Nombre d'AGR fonctionnelles ;	CDHLCPI SECF
	Mettre en place un fonds de développement pour promouvoir les opportunités économiques des femmes ;	Nombre d'AGR financées par le fonds ; Volume des financements distribués par le fonds ;	SECF

Lutter contre le chômage et le sous-emploi des femmes	Prendre en compte l'emploi féminin dans les programmes futurs de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi ;	Nombre de programmes visant à améliorer l'emploi des femmes ;	ONS MFPE SECF
	Analyser le marché de l'emploi féminin et en particulier le secteur informel ;	Une étude réalisée	MFPE SECF
	Concevoir un programme de formation professionnelle orienté vers les besoins du marché ;	Nombre de modules conçus ;	MFPE /ANPE CFPP SECF
	Renforcer les moyens humains et matériels des CFPP ;	Nombre de CFPP capables de dispenser des formations adaptées aux besoins du marché ;	
	Mettre en place des mesures incitatives pour l'accès des filles aux FTP ;	% de filles inscrites en FTP ;	
	Créer un fonds de promotion pour l'insertion des femmes ;	Nombre de femmes bénéficiant de ce fonds ;	SECF CDHCLPI
	Mettre en place des mécanismes qui simplifient et facilitent la participation effective des femmes dans l'emploi à travers la création de micro-entreprises féminines ;	Raccourcissement des délais de création des MPE ; Nombres de MPE créées ;	MFPE SECF
	Recenser toutes les activités HIMO dans lesquelles les femmes ont un avantage comparatif ;	Répertoire annuel d'activité HIMO ;	

	Sensibiliser les promoteurs HIMO sur l'intérêt d'employer des femmes ;	Part des femmes embauchées dans les activités HIMO	
Renforcer la productivité des femmes	Elaborer et/ou adapter des outils didactiques de formation ;	Nombre d'outils didactiques élaborés ;	SECF SENT CNPM
	Mettre en œuvre des programmes de formation;	Effectif des participantes aux formations ; Effectifs des structures formées ;	
	Mettre en place des structures de conseil et d'encadrement de proximité ;	Nombre de structures créées ;	SECF
	Fournir des conseils pour renforcer leur productivité ;	Nombre de Guides/brochures distribués ; Nombre de femmes conseillées ;	SECF MDRE/MPEM CNMP/MCAT
	Créer un fonds permettant aux femmes d'accéder aux outils et technologies pour accroître leur productivité ;	Nombre de crédits accordés ; Volume de crédits accordés ;	
	Identifier les créneaux porteurs ;	Etude sur les créneaux porteurs ;	SECF CDHLCPI
	Organiser des ateliers de formation sur ces créneaux porteurs ;	Nombres de femmes formées ;	
	Mettre place des lignes de crédits spécifiques à ces créneaux ;	Volume de crédits accordés ;	
	Mettre en place des centres pour les nouvelles technologies dans les wilayas ;	Nombre de centres ouverts ou créés ;	SECF SENT CNPM
	Elaborer des programmes de formations des femmes sur l'utilisation des NTIC ;	Nombre de femmes formées ;	
Améliorer l'accès au marché	Identifier les principales filières de production ;	Etude sur les principales filières de production ;	

	Mettre en place des structures de regroupement des productrices par filière ;	Nombre de filières organisées ; Nombre d'adhérents par filière ;	
	Organiser des foires/expositions périodiques ;	Nombre de foires/expositions organisées annuellement ; Effectifs des participants à ces foires/expositions ;	SECF MDRE MCAT
	Mettre en place des structures d'appui et d'aide à la commercialisation pour les femmes exploitantes ;	Nombre de structures opérationnelles mises en place ; Nombre de productrices ayant eu recours à ces structures ;	SECF MDRE MET MCAT
	Réhabiliter et construire des infrastructures rurales pour faciliter aux femmes exploitantes l'écoulement de leurs produits ;	Nombre d'infrastructures réhabilitées et/ou construites ;	SECF CDHLCPI MDRE
	Mettre en place un système de production et de collecte d'information sur les marchés ;	Les informations sur les marchés sont disponibles ;	SECF MDRE MCAT CSA
	Mettre en place un système de diffusion de l'information sur les marchés ;	Les productrices ont accès à l'information sur les marchés ;	SECF CDHLCPI
Développer l'entrepreneuriat féminin	Mener une étude permettant de définir les besoins en appui technique en matière de formations, création et gestion d'entreprises ;	Etude sur les besoins de renforcement des MPE dirigées par des femmes ;	SECF CNPM CDHCLPI
	Approfondir et mettre en œuvre des programmes de création et de gestion d'entreprises ;	Nombre de femmes formées par les méthodes GERME et CREE ;	MCAT SECF/CNPM
	Mettre en place un système d'accompagnement et d'encadrement des femmes entrepreneurs ;	Nombres de femmes entrepreneurs bénéficiant d'un encadrement et de conseil ;	SECF CNPM CDHCLPI
	Mettre en place des unités pilotes d'incubation des entreprises des jeunes filles diplômées en relation avec les structures des FTP ;	Nombre d'unités fonctionnelles ; Nombre de jeunes diplômées ayant créé leur entreprise à travers ces unités ;	SECF CNPM CDHCLPI

	<p>Faire le plaidoyer et le suivi pour la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la mise en œuvre des Stratégies Nationales de la Micro et Petite Entreprise (SNMPE) et de Développement Urbain ;</p>	<p>Proportion des MPE dirigées par des femmes ; % des femmes chefs d'exploitation agropastorale ;</p>	<p>MFPE/ANPE CDHLCPI MDRE/CNPM</p>
	<p>Mettre en place des mécanismes de mobilisation des financements MPE ;</p>	<p>Nombres de MPE financées ; Volumes des financements ;</p>	<p>SECF CDHLCPI</p>

Axe 2 : Amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux			
	Activités	Résultats/Indicateurs	Institutions Responsables
	Intensifier et élargir les activités d'alphabétisation des femmes ;	Taux d'alphabétisation des femmes ;	SECF MEN/MCOI ONS
	Développer les actions d'alphabétisation fonctionnelle ;	Nombre de femmes ayant bénéficié de l'alphabétisation fonctionnelle ;	SECF
Assurer une éducation de base pour les filles	Mettre en place un fonds de soutien aux familles pauvres ayant des filles scolarisées ;	Nombres de familles bénéficiaires ; Nombres de filles scolarisées grâce à ces fonds ;	MEN SECF
	Instaurer la gratuité du matériel scolaire et didactique pour les filles ;	Nombre de filles scolarisées bénéficiant de ce matériel ;	MEN ONS SECF
	Elaborer des cours de rattrapage pour les filles en classes d'examen et les concours professionnels ;	Nombre de filles bénéficiant de ces cours ; Taux de réussite des filles aux examens ;	MEN SECF
	Créer au sein des établissements scolaire un cadre de vie favorable pour les filles ;	Taux d'enseignantes femmes ; Etablissements disposant de latrines, cours...	
	Etendre les cantines scolaires, et mettre en place d'internat pour filles dans les établissements secondaires ;	Proportion des filles dans le secondaire ; Taux de rétention au secondaire ; Taux de couverture des établissements secondaires ; Nombre d'établissements ayant des internats ;	MEN ONS SECF
	Développer des outils permettant à l'enseignant de détecter et de prendre en charge les filles qui ont des aptitudes scientifiques et techniques ;	Nombre d'enseignants formés ; Proportions de filles dans les filières scientifiques et techniques ;	MEN SECF
	Mettre en place des bourses et/ou des prises en charge au profit des filles dans le secondaire ;	Nombre de bourses accordées ; Mesures incitatives au profit des filles ;	MEN SECF
	Créer une cité universitaire pour les filles ;	Proportion des filles dans l'enseignement supérieur ; Nombre de bourses offertes aux filles ;	MEN SECF

Améliorer la santé des femmes	Poursuivre les programmes de construction et d'équipement des structures de santé, et leur dotation en personnel qualifié ;	Nombre de structure de santé construites et équipées et dotées en personnel ; Taux de couverture sanitaire national et régional ;	MSAS SECF
	Mise en place de systèmes de financements des soins de santé ;	Nombres de mutuelles fonctionnelles ; % de femmes ayant accès aux soins ; Nombre de femmes enceintes bénéficiant du forfait obstétrical ; Nombre de femmes bénéficiant d'une prise en charge par une mutuelle ;	MSAS SECF
	Elaborer des programmes d'accès aux soins pour les femmes vulnérables ;	Nombre de femmes vulnérables bénéficiant des programmes d'accès aux soins ;	MSAS SECF
	Mettre en œuvre le programme national de la santé reproductive ;	% de CPN ; % de femmes utilisant les contraceptifs ; Indice synthétique de fécondité ; Taux de mortalité maternelle ;	MSAS SECF
	Mettre en œuvre les plans de lutte contre les maladies infectieuses ;	Prévalence des maladies infectieuses parmi les femmes ;	MSAS SECF
	Evaluer et élargir les services de nutrition communautaire ;	Nombre de femmes bénéficiant des services des centres de nutrition ; Nombre de centres de nutrition fonctionnelles ;	MSAS SECF
	Etendre et développer les activités offertes par les CREN ;	% de femmes souffrant de malnutrition ;	MSAS SECF
	Instaurer une journée nationale de lutte contre les pratiques néfastes ;	Journée nationale instaurée ;	MSAS SECF
	Créer des réseaux d'associations de femmes pour la lutte contre les pratiques néfastes ;	Nombre de réseaux créés ; Nombre d'adhérents ;	MSAS SECF
Améliorer le cadre de vie des femmes	Concevoir et mettre en œuvre des microprojets d'énergie renouvelable en faveur des femmes rurales ;	Nombre de micro projets d'énergie en faveur des femmes rurales ; % ménages qui utilisent le bois et le charbon de bois ;	MHE SECF CDHCLPI

	Introduire des outils et vulgarisation des techniques permettant la rationalisation de l'utilisation du bois et du charbon de bois ;	Nombre de femmes formées ; Types de techniques introduites ; % ménages disposant des foyers améliorés ;	MDRE SECF
	Introduire des techniques facilitant le système d'exhaure, pour améliorer la qualité de l'eau, réduire la charge de travail des femmes ;	% ménages s'approvisionnant de sources protégées ; Temps par les ménages pour s'approvisionner en eau ;	MDRE SECF
	Mettre en place des associations/structures féminines de gestion et de traitement des déchets ;	L'existence de systèmes durables de traitement des déchets ménagers ;	MDRE SECF

Axe 3 : Droits et participation des femmes			
	Activités	Résultats/Indicateurs	Institutions Responsables
Renforcer les droits de la femme	Appliquer effective le Code du Statut Personnel, et les autres lois permettant le renforcement du statut socio-juridique des femmes ;	% de mariages enregistrés auprès de l'état civil ;	SECF MIPT
	Créer des mécanismes de concertation et de collaboration entre le Parlement, le Ministère de la justice, le SECF et la société civile pour assurer que les lois et textes en vigueur ne soient discriminatoires ;	Les lois et textes favorisent l'égalité entre les sexes ;	SECF MJ Parlement SOC
	Mettre en œuvre les recommandations de la Convention pour l'Élimination de la Discrimination Envers les Femmes (CEDEF) ;	Ateliers nationaux et régionaux de sensibilisation des acteurs ;	SECF MJ CDHCLPI
	Mise en place de programme d'assistance juridique et judiciaire, notamment en ce qui concerne : (a) la prise en charge des frais de justice et frais d'avocats; (b) les fonds d'appui aux femmes indigentes ;	Nombre de femmes ayant une prise en charge des frais de justice et frais d'avocats; Nombre de femmes bénéficiant des fonds d'appui aux femmes indigentes ;	SECF MJ
	Renforcer les capacités des structures impliquées dans la promotion du statut socio- juridique de la femme ;	Nombre d'antennes du SECF ayant des cellules spécialisées dans la gestion des litiges familiaux ; Nombre de personnes formées en matière de gestion des litiges familiaux ; Nombre de problèmes/conflits traités/résolus par les centres ;	SECF MJ
Renforcer et encourager la participation des femmes à la prise de décision	Préparer des textes favorisant la représentativité des femmes dans les candidatures aux postes électifs ;	% de femmes candidates aux conseils municipaux ; % de femmes têtes de listes dans les élections municipales ;	MFPE ANPE SECF

	Elaborer des programmes de formation visant à renforcer les capacités des femmes dans la participation politique ;	Nombre de femmes formées ;	SECF MIPT
	Elaborer des programmes de formation au profit des principaux décideurs sur l'intérêt de la participation politique des femmes ;	Nombre de bénéficiaires des formations et du matériel didactiques ;	SECF MIPT
	Identifier des mesures permettant l'amélioration de la participation de la femme dans l'administration publique ;	% de femmes dans l'administration ;	MFPE /ANPE SECF
	Identifier les mesures favorisant la nomination des femmes dans les postes de décision dans l'administration publique ;	% de femmes dans les postes de décision dans l'administration publique ;	
	Identifier les mesures favorisant la présence des femmes et des associations féminines au niveau des postes de décision dans les structures de développement;	Nombre de femmes et des associations féminines dans les postes de décision ;	SECF MIPT
	Renforcer les capacités et la professionnalisation des ONG/coopératives/ associations féminines ;	Nombres d'associations renforcées ; Disponibilité d'une base de données sur l'apport des organisations féminines (ONG/ coopératives/ associations féminines) ;	SECF CDHLCPI
	Promouvoir la constitution des groupements féminins de développement ;	Nombre de groupements créés ;	SECF

Axe 4 : Développement des stratégies de changement de comportement			
Objectifs	Activités	Résultats/Indicateurs	Institutions Responsables
Elaborer une stratégie visant à	Accroître les campagnes de sensibilisation à la lutte contre l'ignorance ;	Nombre de campagne de lutte contre l'ignorance ;	SECF
	Mener des campagnes de sensibilisation les femmes sur l'importance de la formation technique et professionnelle ;	Ratio Filles/Garçons des effectifs de la formation professionnelle ;	SECF
	Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des femmes sur la protection de l'environnement ;	Nombres de campagnes élaborées ; Nombres de personnes touchées ; Nombre de thèmes touchés ;	SECF
	Mener des actions de sensibilisation des femmes pour la lutte contre les pratiques néfastes ;	Taux de prévalence de l'excision des filles; Taux de prévalence du gavage des filles ;	SECF
	Mener des actions de sensibilisation sur l'importance de l'utilisation par les femmes des services de santé de la reproduction ;	Nombre de femmes touchées par les campagnes de sensibilisation ;	SECF
	Intensifier les activités d'IEC pour un changement positif des habitudes alimentaires;	Enquête sur les habitudes alimentaires dans les foyers ;	SECF
	Mener des actions de sensibilisation des femmes à leur éligibilité ;	Taux de participation politique des femmes ; Indice de Participation de la Femme (IPF) ;	SECF

	Mener des actions de sensibilisation à l'obligation de la scolarisation des filles, l'intérêt de la poursuite des études au niveau du secondaire et du supérieur, et l'orientation vers les filières scientifiques ;	Nombre de personnes couvertes par la campagne de sensibilisation pour encourager la scolarisation des filles ; Taux de participation des filles au primaire, secondaire, supérieur et dans les filières scientifiques ;	SECF
	Organiser des campagnes de sensibilisation au niveau de toutes les régions sur les principales lois et conventions du corpus juridique afférant à la promotion du statut de la femme ;	Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme ;	SECF
	Organiser au niveau des régions, de caravanes spécifiques pour sensibiliser les femmes sur l'importance de leurs accès à la propriété foncière ;	Taux d'accès des femmes au foncier urbain -rural ;	SECF
	Encourager et sensibiliser les décideurs traditionnels à une allocation équitable de la terre entre hommes et femmes	Enquête sur l'évolution de l'opinion des décideurs traditionnels	SECF
	Faire le bilan de expérience IEC liées à la promotion de la femme ;		SECF
	Elaboration de la politique de communication pour la promotion féminine ;		SECF

Axe 5 : Renforcement institutionnel du SECF			
Objectifs	Activités	Résultats/Indicateurs	Institutions Responsables
Renforcement des capacités du SECF	Procéder à l'analyse organisationnelle des missions et structures du SECF ;	Audit institutionnel de la structure du SECF ;	SECF BOM
	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel ;	Adéquation des ressources humaines avec l'audit et les missions du SECF ;	SECF MAED Autres
	Créer au sein du SECF une structure opérationnelle chargée de la communication ;	Cellule IEC mise en place ;	SECF SECF/CNPM ONGs/SOC
	Mettre en place un cadre de coordination avec la Société civile et le secteur privé ;	Nombre de structures impliquées	
	Mettre en place une équipe de formateurs genre au profit des institutions formelles et informelles ;	Nombre d'institutions bénéficiant de la formation	SECF
	Renforcer les moyens humains et matériels des antennes régionales ;	Etude-diagnostic des équipements et ressources (humaines et matérielles) des antennes régionales ;	SECF
Définition d'un système de mise en œuvre et de coordination de la SNPF	Créer un cadre de concertation interministériel pour la mise en œuvre de la stratégie ;	Comité interministériel créé ; Nombre de rencontres annuelles ;	SECF CDHCLPI
	Mettre en place un comité de pilotage et de suivi de la SNPF ;	Nombre de réunions ; Nombre de rapport ;	SECF autres départements
	Redynamiser le Groupe de Suivi Genre (GSG) ;	Production, l'analyse et la formation sur les indicateurs genre ;	SECF

	Mise en place de mécanismes de suivi des politiques et plans sectoriels et identification des bonnes pratiques d'analyse, de programmation et de formation sur le genre ;	Guides des bonnes pratiques pour l'analyse, la programmation et la formation sur le genre disponibles ;	SECF
Mise en place d'un système de suivi-évaluation de la SNPF	Créer une structure de suivi évaluation de la situation des femmes ;	Cellule Suivi & Evaluation créée au SECF ;	SECF
	Définir les objectifs et les indicateurs de suivi de la stratégie ;		SECF ONS
	Assurer une étroite collaboration avec l'ONS et le système national d'informations statistiques sur le suivi et l'évaluation des données désagrégées sur le genre ;	Mise en place de données des indicateurs genre au niveau du SECF ;	SECF
	Elaborer un rapport d'évaluation sur les impacts en faveur des femmes à l'intention du SECF	Rapports d'évaluation annuel ; Suivi des indicateurs de performance	SECF
	Suivre l'exécution des principaux Projets/ Programmes/ Stratégies (PPS) en matière de promotion féminine ;	Etude sur le processus de transformation des intrants en extrants et explication des écarts éventuels ; Changements et impacts des programmes nationaux sur la catégorie des femmes pauvres et vulnérables	SECF
	Suivre et analyser les tendances des principaux indicateurs de résultats et d'impact dans les différents domaines de la promotion féminine;	Tableau de bord des indicateurs de résultats et impacts préparés et diffusés ;	SECF
	Evaluer l'impact des PPS sur la situation de la femme sur les inégalités homme-femme.	Enquêtes périodiques ;	SECF

	Produire et diffuser les documents sur des aspects réguliers et conjoncturels qui seront assurés par le SSE en distinguant trois niveaux essentiels: publications, outils de travail, colloques, séminaires et ateliers, etc.	Rapport annuel sur la situation de la femme en Mauritanie ; Rapport- synthèse des principaux colloques, séminaires, atelier, etc.	SECF
	Redynamiser le Groupe de Suivi Genre (GSG) pour la production, l'analyse et la formation sur les indicateurs genre ;	Programme de travail sur la production, analyse et formation sur les indicateurs genre ;	SECF ONS
	Suivre les politiques et plan sectoriels, et identifier les bonnes pratiques d'analyse, de programmation et de formation sur le genre	Guides des bonnes pratiques pour l'analyse, la programmation et la formation sur le genre disponibles	SECF